



Vente de maison viager libre

Par Tina52

Bonjour.

Je vends ma maison en viager libre mais je continuerais à payer la rente au creditrentier. Dois je l'avertir de cette vente et comment procéder.

Merci beaucoup de vos conseils.

Par Isadore

Bonjour,

Il faut vous référer à l'acte de vente, qui fixe vos obligations. Souvent la rente est garantie par une hypothèque sur le bien vendu.

Si la rente n'est pas garantie par le bien, l'acte de vente peut vous obliger à avertir le crédientier ou à obtenir sa permission pour vendre.